



Be Right™

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 19-12-2005

Date de révision 07-févr.-2023

Version 2.9

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit	LCK380-2
Nom du produit	LCK 380 TOC/COT, LCK 380 A; 2/4
Synonymes	Peroxydisulfuric acid, disodium salt
Numéro CAS	7775-27-1
CE n° (numéro d'index UE)	231-892-1
Formule	Na <sub>2</sub> S <sub>2</sub> O <sub>8</sub>
Masse molaire	238.10 g/mole

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réagent de laboratoire.
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

HACH LANGE FRANCE S.A.S.  
8, mail Barthélémy Thimonnier  
F-77185 Lognes  
Tél. +33 (0) 169 67 34 96  
info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA  
Venecoweg 19  
B-9810 Nazareth  
Tél. +32 (0)15 42 35 00  
info-benelux@hach.com

HACH LANGE  
Rorschacherstrasse 30 a  
CH-9424 Rheineck  
Tel. +41 (0)848 55 66 99  
info-ch@hach.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
B: Chemtrec +32 2 808 32 37  
CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

**Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Matières solides comburantes</b>	Catégorie 3 - (H272)
<b>Toxicité aiguë - Voie orale</b>	Catégorie 4 - (H302)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 2 - (H319)
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Catégorie 1 - (H334)
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Catégorie 1 - (H317)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H335)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquette CE 231-892-1  
Numéro CAS 7775-27-1  
Contient Sodium (persulfate de)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P220 - Tenir/Stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**PBT & vPvB**

Cette substance ne répond pas aux critères des substances PBT/vPvB définis par REACH à l'annexe XIII

**Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances**

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sodium (persulfate de)	7775-27-1 231-892-1 -	100%	Sol. Ox. 3 - H272 Tox. Aiguë 4 - H302 Irritation Cutanée 2 - H315 Sensibilisation Cutanée 1 - H317 Irritation des Yeux 2 - H319 Sens. Resp. 1 - H334 STOT SE 3 - H335	-	-	-

Nom chimique	Numéro d'enregistrement REACH
Sodium (persulfate de)	01-2119495975-15-0000

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouill ard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Sodium (persulfate de) 7775-27-1	895 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé

**Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation

cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

**Ingestion** NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Peut produire une réaction allergique. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel et premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Sensation de brûlure.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## **Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser d'agents chimiques secs ni de mousses. Le CO<sub>2</sub> ou l'Halon peuvent aider à contrôler l'incendie de façon limitée. Inonder d'eau la zone de l'incendie en restant à distance. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.

**Moyens d'extinction inappropriés** Agent chimique sec. Mousse. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'elles sont impliquées dans un incendie. Certaines peuvent se décomposer de façon explosive en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Les ruissellements peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Comburant. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Combattre l'incendie depuis la position la plus éloignée possible, ou utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées. TOUJOURS rester à distance des réservoirs pris dans l'incendie. En cas d'incendie important, utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées ; si cela est impossible, évacuer la zone et laisser l'incendie se consumer.

**Informations supplémentaires** Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Voir la section 8 pour plus d'informations. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou d'une autre matière non combustible, puis d'une bâche en plastique pour minimiser la propagation ou le contact avec l'eau de pluie.

**Méthodes de nettoyage** À l'aide d'une pelle propre, placer la matière dans un récipient propre et sec et couvrir non hermétiquement ; placer les récipients hors de la zone de déversement. Inonder la zone d'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil

de protection des yeux/du visage. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver à des températures comprises entre 15 et 25 °C. Conserver conformément aux réglementations locales.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) particulière(s)

Réactif analytique.

### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**Informations supplémentaires** D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

##### Protection des mains

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau. Porter des gants appropriés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en Viton™	0,70 mm	>480 minutes
À court terme	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0,20 mm	>30 minutes

**Protection de la peau et du corps** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire**

Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

**Recommended filter type:**

ABEK-P3.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Solide

**Couleur** blanche

**Odeur** Inodore

**Seuil olfactif** Sans objet

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Masse molaire	238.10 g/mole	
pH	3.5 - 3.8	10% @ 20°C
Melting point / freezing point	120 °C / 248 °F	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	Sans objet	
Pression de vapeur	Sans objet	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible	
Densité	2.4	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Partage	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	147.78 °C / 298 °F	
Viscosité dynamique	Sans objet	
Viscosité cinématique	Sans objet	

Densité relative 2.4 @ 20 °C

**Solubilité(s)****Hydrosolubilité**

Classement de la solubilité de l'eau	Hydrosolubilité	Hydrosolubilité Température
Complètement soluble	556000 mg/L	20 °C / 68 °F

**Solubilité dans d'autres solvants**

Nom chimique	classification de solubilité	Solubilité	Solubilité Température
Acide	Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F

**Corrosivité du Metal**

Taux de Corrosion de L'acier Sans objet  
Taux de Corrosion de L'aluminium Sans objet

**Propriétés explosives**

Limite supérieure d'explosivité Aucune donnée disponible  
Limite inférieure d'explosivité Aucune donnée disponible

**Propriétés d'inflammabilité**

Point d'éclair Sans objet

**Inflammabilité**

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucune donnée disponible  
Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

**Propriétés comburantes** Classé comme un comburant selon les critères du SGH.

**Masse volumique apparente** 1150 kg/m<sup>3</sup>

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité**

**Réactivité** Comburant.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Réagit avec de nombreux composés.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles. Matières incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Matières organiques. Matière combustible. Hydrocarbures. Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits dangereux résultant de la décomposition** Oxydes de soufre.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### **Oral voie d'exposition:**

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	Rat DL <sub>50</sub>	895 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	NITE

#### **L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)**

Sans objet

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

#### **Corrosion/irritation cutanée**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	OECD Test 404: Acute Dermal Corrosion/Irritation	Lapin	0.5 mg	4 heures	Irritant pour la peau	ECHA

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	OECD Test 405: Acute Eye Corrosion/Irritation	Lapin	0.1 mL	72 heures	irritant pour les yeux	ECHA

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

**Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:**

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Confirmé pour être sensibilisateur de la peau	ECHA

**Sensibilisation des voies respiratoires Voie d'exposition:**

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	Sur la base de l'expérience humaine	Humain	Confirmé pour être sensibilisateur respiratoire	NICNAS

**STOT - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Aucune donnée disponible.

**STOT - exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

**Oral voie d'exposition:**

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	Rat NOAEL	91 mg/kg	90 jours	Aucun effet toxicologique observé	ECHA

**Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:**

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
--------------	------------------------	----------------	--------------------	-----------------------	--

Sodium (persulfate de)	Rat CSENO	10.3 mg/m <sup>3</sup>	90 jours	Aucun effet toxicologique observé	ECHA
------------------------	-----------	------------------------	----------	-----------------------------------	------

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	Mutation dans des micro-organismes	<i>Salmonella typhimurium</i>	10 mg / plaque	72 heures	Négatif	ECHA

Mélange invivo **Data** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance invivo **Data** Aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Substance Aucune donnée disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

**Oral voie d'exposition:**

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	Rat NOAEL	>= 250 mg/kg	génération unique	Aucun effet toxique sur la reproduction ou le développement n'a été observé	ECHA

**Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mélange

**Toxicité aquatique aiguë:** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

**Toxicité aquatique chronique:** Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

#### Substance

**Toxicité aquatique aiguë:** Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
Sodium (persulfate de)	96 heures	<i>Poecilia reticulata</i>	CL <sub>50</sub>	76 mg/L	ECHA

**Toxicité aquatique chronique:** Aucune donnée disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Mélange** Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Mélange:** Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau  
Coefficient de Partage Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Sodium (persulfate de)	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO):** Aucune information disponible

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement .

#### Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

#### Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

**Emballages contaminés** Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1505  
 14.2 Nom d'expédition PERSULFATE DE SODIUM  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.1  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 Description UN1505, PERSULFATE DE SODIUM, 5.1, III  
 14.5 Polluant marin Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir la section 6-8 pour plus d'informations  
 N° d'urgence F-A, S-Q  
 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Sans objet

### ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1505  
 14.2 Nom d'expédition PERSULFATE DE SODIUM  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.1  
 Étiquettes 5.1  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 Description UN1505, PERSULFATE DE SODIUM, 5.1, III  
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir la section 6-8 pour plus d'informations  
 Code de classification O2  
 Code de restriction en tunnel (E)

**IATA**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN1505
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	PERSULFATE DE SODIUM
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	5.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1505, PERSULFATE DE SODIUM, 5.1, III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Voir la section 6-8 pour plus d'informations
<b>Code ERG</b>	5L

**Informations supplémentaires**

Il y a une possibilité que ce produit pourrait être contenu dans un ensemble de réactifs ou un kit composé de différentes matières dangereuses compatibles. Si l'article est pas dans un ensemble réactif ou kit, la classification donnée ci-dessus est applic

Si l'article fait partie d'une trousse de réactifs de la classification changerait à ce qui suit:

UN3316 Trousse chimique, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III.

Si l'article est non réglementé, la classification ne s'applique pas.

**Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Union européenne**

**Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

**Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail**

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants** Sans objet

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

• P8 - LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**France**

**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Sodium (persulfate de) 7775-27-1	RG 65, RG 66	-

**Inventaires internationaux**

<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL - Existing substances</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

**Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Date d'émission** 19-12-2005  
**Date de révision** 07-févr.-2023  
**Remarque sur la révision** Nouvelle FDS.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

**	Désignation de danger
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstracts Service Number
Plafond	Valeur limite maximale
CLP	à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges [règlement (CE) No. 1272/2008]
DNEL	Dose dérivée sans effet (DNEL)
CE	European Community

ECHA	ECHA (The European Chemicals Agency)
CE50	Effective Concentration to 50% of a test population
EEC	European Economic Community
EN	European Standard
IMDG	Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
IATA	Association internationale du transport aérien (IATA)
IATA-DGR	Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises dangereuses
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ICAO-TI	Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques
IUCLID	IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
DMENO	Dose minimale avec effet nocif observé
LOAEC	Concentration minimale avec effet nocif observé
CL50	Concentration létale 50%
DL50	Dose létale 50%
LOLI	LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la réglementation)
MAK	Concentration Maximum estimée Allemagne (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)
NOAEL	DSENO (Dose sans effet nocif observé)
CSENO	Concentration sans effet toxique observé
OSHA	OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
PEC	Predicted Effect Concentration
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No. 1907/2006]
RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
RTECS	RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)
TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
SKN*	Désignation « Peau »
SKN+	Sensibilisation cutanée
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
SVHC	Substances of Very High Concern
TLV	Valeur Limite d'Exposition
TRGS	Technical rules for hazardous substances, Germany
TSCA	Substances Toxiques de contrôle
UN	United Nations
vPvB	very persistent and very bioaccumulative
VOC	Composés organiques volatils
AwSV	Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

#### Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul

---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Matières solides comburantes	D'après les données d'essai

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Conseil en matière de formation** Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Limitations relatives à l'utilisation** Pour une Utilisation en Laboratoire.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**